

**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
25 OCTOBRE 2018 A 20H00
- ORDRE DU JOUR -**

- 1 Avis défavorable sur le projet du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) transmis par la Métropole du Grand Paris
- 2 Présentation du vœu de défense des finances du bloc communal

QUESTIONS DIVERSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le vingt-cinq octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le dix-neuf octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, Mme Caroline QUERON, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, Mme Diane MARTIN, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Pascale TRIMBACH, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON
Mme Anne CARRESE, pouvoir donné à M. Patrick BEAUDOUIN
M. Olivier DAMAS, pouvoir donné à M. Marc MEDINA
M. Philippe IZRAELEWICZ, pouvoir donné à M. Julien WEIL
M. Dominique TINEL, pouvoir donné à M. Jacques GUIONET
M. Thomas MURGIA, pouvoir donné à Mme Maria TUNG
Mme Joëlle AICH, pouvoir donné à Mme Marianne VERON
M. Rénald BEJAOUÏ, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT
Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO
Mme Geneviève TOUATI, pouvoir donné à M. Philippe LERAY
Mme Arielle ATTIAS, pouvoir donné à M. Gaël TURBAN

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF

1. Avis sur le projet du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) transmis par la Métropole du Grand Paris :

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de politique locale de l'habitat, la Métropole du Grand Paris (MGP) a engagé en février 2017 l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

Il s'agit d'un document stratégique de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et de l'hébergement à l'échelle métropolitaine et infra métropolitaine d'une durée de 6 ans qui aura vocation à se substituer aux PLH communaux.

Le projet de PMHH, intégrant un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions, a été arrêté par le conseil métropolitain du 28 juin 2018 et, conformément à la loi, la Commune doit à présent émettre un avis sur celui-ci.

Les orientations issues du diagnostic de l'habitat du territoire sont les suivantes :

- Maintenir le rythme de production de logements neufs sur la durée du PMHH, en veillant à une répartition de l'offre équilibrée dans l'espace métropolitain,
- Tenir compte de la diversité des besoins des ménages et permettre la construction de parcours résidentiels fluides : développer une offre de logements mixte et accessible,
- Favoriser la mobilité et la mixité au sein du parc social et optimiser l'occupation des parcs de logements existants (privé et social),
- Permettre le parcours résidentiel des publics en difficulté en renforçant le lien entre l'hébergement et le logement,
- Accompagner et renforcer la dynamique de rénovation du parc existant,
- Assurer la gouvernance partagée, le suivi et la mise en œuvre du PMHH.

Parmi ces orientations, un travail de répartition des objectifs quantitatifs entre les communes, tenant compte du porté à connaissance de l'Etat (38 000 logements par an à l'échelle de la MGP), a été réalisé. Il propose des objectifs de répartition annuelle de construction neuve et de réalisation de logements sociaux pour une période de 3 ans, ainsi que des places d'hébergement pour une période de 6 ans.

Le Projet du PMHH aura vocation à se substituer aux Plans Locaux de l'Habitat communaux et intercommunaux existants pour une durée de 6 ans.

Ce document de planification stratégique prévoit, pour la Ville de Saint-Mandé, les objectifs suivants :

- Construction neuve annuelle moyenne pour Saint-Mandé : de 224 logements sur la période 2018-2020 (3 ans),
- Production annuelle moyenne de logements sociaux pour Saint-Mandé : 160 logements sociaux sur la période 2018-2020 (3 ans),
- Création annuelle moyenne de places d'hébergement/logements adaptés : 46 logements places d'hébergement/logements adaptés (soit 276 places d'hébergement sur la durée du PMHH de 6 ans).

Les objectifs annuels affichés en termes de construction neuve, de réalisation de logements locatifs sociaux et de places d'hébergement ne tiennent pas compte du contexte territorial complexe de la Ville de Saint-Mandé.

En effet, la commune fait face à des contraintes liées à sa densité (troisième commune la plus dense de France), à la raréfaction du foncier et aux coûts très élevés de celui-ci et de l'immobilier.

Aussi, des équipements parapublics (Institut National de l'Information Géographique et Forestière, Météo France, Hôpital d'instruction des Armées Bégin, Institut Val Mandé) et des équipements municipaux et départementaux, grèvent une importante partie du territoire. Si on

déduit l'emprise de ces grands équipements, la superficie de la commune s'élève à 68 hectares sur 92 hectares.

Enfin, les dernières opportunités foncières (terrains EDF, HIA Bégin, IGN...) ont d'ores et déjà été mobilisées pour les opérations de logements (dont logements sociaux), d'activités ou d'équipements.

Malgré ce contexte contraignant, la Ville a fait preuve d'un engagement constant et un d'effort considérable en faveur du logement social. Depuis 2006, ce sont plus de 5 millions d'euros de surcharges foncières municipales qui auront été versés pour équilibrer et sortir des opérations de logements sociaux auxquelles viendront s'ajouter 3 070 000 € supplémentaires entre 2018 et 2020.

S'agissant des objectifs de production de logements sociaux du PMHH, il est presque impossible de les atteindre au regard du contexte local, décrit ci-dessus, bien qu'ils soient conformes aux obligations de rattrapage prévues par la loi SRU et issus des objectifs triennaux 2017-2019 fixés par l'Etat.

S'agissant des objectifs de création de places d'hébergement, le projet de PMHH prévoit une production de 46 places par an à Saint-Mandé. Dans un souci de rééquilibrage de l'offre d'hébergement à l'échelle de la métropole, la MGP souhaite que les communes atteignent la moyenne de 12,5 places pour 1 000 habitants en 6 ans. Or, l'article L.312-5-3 du Code de l'action sociale et des familles stipule que pour les Communes telles que Saint-Mandé, il est exigé 1 place par tranche de 1 000 habitants. La MGP propose donc des objectifs de production supérieurs à ceux prévus par la loi.

S'agissant des objectifs annuels de création de logements neufs, d'une part, il est presque impossible de les atteindre, d'autre part, leur production impliquerait l'existence de nouveaux équipements publics (crèches, équipements sportifs et culturels...) que la ville n'est pas en mesure de réaliser.

Au vu des orientations générales exprimées dans le PMHH qui n'appellent pas de remarques particulières, mais des objectifs chiffrés proposés pour Saint-Mandé qui semblent irréalisables, au vu de l'avis défavorable du Conseil de territoire de Paris Est Marne Bois sur le projet de PMHH, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis défavorable sur le projet du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) transmis par la Métropole du Grand Paris avec les observations suivantes :

1. Les objectifs annuels proposés, en termes de construction neuve, de la réalisation de logements locatifs sociaux et des places d'hébergement, ne tiennent pas compte du contexte territorial complexe,
2. La commune fait face à des contraintes liées à la densité (troisième commune la plus dense de France) à la raréfaction du foncier ainsi qu'aux coûts très élevés du foncier et de l'immobilier,
3. Les dernières opportunités foncières ont d'ores et déjà été mobilisées pour les opérations de logements (dont logements sociaux), d'activité ou d'équipements,
4. La commune est confrontée au dépôt de recours qui compliquent sensiblement le portage politique des projets de développement de l'offre et, à tout le moins, les ralentissent,
5. Outre la particularité du contexte local, les objectifs de réalisation de places d'hébergement d'urgence proposés ne sont pas conformes aux objectifs moindres imposés par la loi.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence, d'avoir lu ce long rapport. Je vais demander à celles et ceux qui souhaitent intervenir de bien vouloir lever la main. Il y a Monsieur Alonso et Monsieur Leray. Je vous en prie.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire. C'est juste une explication de vote pour vous dire que Gaël, Arielle et moi-même allons voter votre position. Lucile votera contre. Elle votera pour le plan métropolitain et donc contre votre position. Mais, nous, nous voterons pour le plan métropolitain, avec vous.

J'en profite également pour vous dire que Lucile avait été touchée par le petit mot que vous lui avez adressé. Ça lui a mis du baume au cœur. Je voulais vous le dire aussi.

M. LE MAIRE : J'espère qu'elle va mieux surtout. Nous espérons tous qu'elle va mieux.

M. ALONSO : Elle va mieux, elle n'est plus hospitalisée. Elle va mieux. Ça lui a fait plaisir.

M. LE MAIRE : C'est bien légitime. Elle fait partie du conseil. Quand on est dans la souffrance, en particulier la santé, il faut y faire toute attention. On doit être derrière celles et ceux qui s'occupent de la ville. Vous lui présentez donc encore nos bons vœux de santé.

Merci, Monsieur Alonso. Je vais donc passer la parole à Monsieur Leray. Je vous en prie.

M. LERAY : Merci, Monsieur le Maire. Le plan qui nous est soumis pour approbation est un document élaboré par voie de co-construction, comme il est indiqué selon ses auteurs. Les communes, comme les EPT, ont pu faire valoir à la fois leurs intérêts et justifier de leur situation au regard du logement.

Force est de constater que les arguments de Saint-Mandé pour retarder encore l'application de la loi SRU n'ont pas été entendus. Il faut dire qu'avec seulement 12,5 % de logements sociaux au lieu de 25 %, la partie était difficile.

Que les prix soient élevés et que le foncier soit rare, oui, bien sûr, mais bon, ça n'a pas toujours été comme cela. Il y a 15, 20 ans, le foncier et l'immobilier étaient bien moins élevés. Si on est arrivé maintenant à cette situation où nous avons l'épée dans les reins, c'est parce qu'à l'époque, aussi, on n'a pas profité de ce point bas de l'immobilier pour construire.

Pourtant, des terrains disponibles existent même encore actuellement. Des constructions privées voient le jour régulièrement comme, par exemple, à l'angle de la rue de Gaulle et de la rue Robert André Vivien, avenue de Paris, près de l'avenue Gambetta. Il y a un immeuble en cours d'achèvement. Des constructions sont donc faites régulièrement, au moins dans le secteur privé.

Quant au terrain IGN et au terrain EDF, vous avez fait le choix de ne pas construire de logement social. Vous dites : « Ah bah oui, ils sont pris, on a fait autre chose », etc. Oui, vous avez choisi de ne pas faire du social. Vous avez fait des équipements ou d'autres résidences.

Vous nous parlez, par ailleurs, dans cette note de présentation, d'un engagement considérable de 5 millions d'euros investis en surcharge foncière entre 2006 et 2017, soit 5 millions d'euros en 12 ans, et 3 millions d'euros prévus de 2018 à 2020. Il faut mettre ces sommes en regard avec ce qu'a rapporté la taxe additionnelle aux droits de mutation. L'an dernier, on avait budgété 2,3 millions. L'immobilier élevé a donc aussi du bon et on aurait pu consacrer tout ou partie de ces sommes à investir dans l'immobilier social.

Quant aux places d'hébergement, qu'en dire ? A Saint-Mandé, il n'y en a pas, je crois. Il y a des communes dans lesquelles il y a 30 places pour 1 000 habitants. C'est vrai qu'on nous impose un chiffre élevé, mais, comme pour le logement social, si vous n'en faites que la moitié, j'applaudirai, franchement.

Je crois que tout cela est un combat d'arrière-garde et il faut, comme à Vincennes, d'ailleurs, en ce moment, développer une politique volontariste qui nous épargnera le paiement de pénalités. Ce projet est un projet certes ambitieux pour notre ville, mais il est indispensable. La cherté et la rareté du logement en Ile-de-France ont atteint des sommets et constituent désormais, pour les foyers d'Ile-de-France, un souci premier. Les sommes consacrées à ce poste de dépense dans le budget des ménages obèrent fortement la croissance de notre économie.

Donc pour toutes ces raisons, nous approuvons ce projet.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Leray, de votre explication de vote et de votre présentation.

Très rapidement, je voudrais simplement rappeler qu'en 2000, lorsque la loi a été votée, on était à 15,6 en 95-2000, avec la LOV, la Loi d'Orientation sur la Ville, qu'avait fait voter Monsieur Rocard — c'était un contrat de confiance entre l'Etat, les bailleurs sociaux et la collectivité territoriale, c'était intelligent et prenait acte de la réalité patrimoniale, historique, culturelle, environnementale de l'espace urbain —, nous sommes tombés à 6,25 en 2000 avec la loi SRU. On change les paramètres, on change les règles du jeu du match en cours de route, il est évident qu'il y a un changement de paradigme. Nous sommes remontés à 12,5, vous l'avez souligné. On ne peut que s'en réjouir. C'est grâce aux efforts que nous avons faits.

Partout où il se passe quelque chose, nous faisons en sorte qu'il y ait du social. Vous avez dit que sur EDF, il n'y avait rien de social. Il y a eu 30 logements sociaux et la résidence La Seigneurie, les personnes âgées. Il faut bien accueillir tout le monde. La loi SRU louvoie là-dessus. Sur l'IGN, vous avez 180 logements sociaux qui ont été construits. Il ne faut pas les oublier. Le seul tort que nous avons eu, Monsieur Leray, c'est de les avoir faits avant l'expansion économique du département.

C'est d'ailleurs un argument qu'on m'avait opposé lorsque l'Etat a voulu reprendre sa parole, en 2015, Florence, lorsqu'on a lancé la consultation préalable pour la vente des bureaux. C'était une logique qui avait été défendue. Le Premier Ministre socialiste de l'époque, Monsieur Manuel Valls, dans une réunion interministérielle à Matignon, a donné son feu vert — je peux vous présenter le bleu, vous savez ce qu'est un bleu de Matignon, Monsieur Leray, je pense — à l'opération telle qu'on l'avait conçue, parce qu'il la trouvait intelligente et très bonne pour rééquilibrer l'Est parisien, entre autres, et qu'elle présentait un équilibre, pour la ville, du logement, de l'activité économique et des équipements publics.

J'ajoute que pour répondre aux plus de 400 logements qu'on nous demande, il faut vous rendre compte, physiquement, que 400 logements par an, c'est-à-dire l'accession à la propriété ou locatif intermédiaire logement social et les places d'hébergement, dont les propositions, vous l'avez vu, vont plus loin que la loi SRU : une fois et demie la surface de la Cité Pasteur, à chaque fois, qu'il faut trouver. Une fois et demie. Parce que la Cité Pasteur, ce sont de petits logements, vous savez. 360 logements, 366 exactement, donc il faut se rendre compte aussi que, à un moment donné, je pense qu'il faudra que les responsables au niveau national se rendent compte qu'il faut faire la mixité sociale...

Je pense que, tout autour de la table, nous sommes pour, on adhère et on l'a montré, même en faisant des interventions qui ont été au-delà de la logique saine de la maîtrise de la dépense publique et de l'utilisation de l'argent public. Quand on intervient à 126 000 euros par appartement, pour des appartements qui ne sont d'ailleurs pas encore édifiés... Je pense à Paris Habitat. Quand vous avez fait choc pendant douze ans... Douze ans de combat, Monsieur, pour essayer d'obtenir de la construction. On va les avoir, on va les faire, mais, pour l'instant, ce n'est pas encore en cours.

On voit bien que c'est très long, très difficile. La ville, contrairement à ce que vous pensez, est arrivée à maturité urbanistique quasiment dans les années 45. Si vous fouillez les dossiers du SCOT de la même métropole du Grand Paris, puisque vous êtes très attentif à ce qui est écrit, vous verrez que, dans le SCOT, il apparaît que la ville de Saint-Mandé avait atteint 85 % de sa capacité de construction. Effectivement, nous avons pu jouer. Ça a été l'intelligence de jouer sur le grand terrain EDF, ça a été l'intelligence de jouer ensemble. Quand je dis jouer, c'est utiliser cette capacité foncière, comme l'IGN aussi, de faire muter, de faire rendre compte aux gens qui étaient sur place qu'il fallait peut-être bouger aussi. Ils ont accepté. Vous savez ce que nous avons fait.

Je voudrais vous lire ce que le préfet du Val-de-Marne a adressé, en même temps que la ville de Vincennes d'ailleurs, s'agissant de Vincennes et s'agissant de la ville de Saint-Mandé, lors de la présentation de Saint-Mandé à la commission nationale du logement.

La commune de Saint-Mandé présente également — il y a « également » parce que Vincennes est avant – *une forte capacité de tissu urbain, avec d'importantes emprises à l'usage des services publics, sur un territoire déjà très restreint, IGN, hôpital Bégin, institut départemental des aveugles, tranchées du RER A, etc. La commune s'est particulièrement impliquée au cours de la période triennale 2014-2016, en étant notamment la première à signer un Contrat de Mixité*

Sociale, CMS, avec l'Etat, qui témoigne de la volonté de faire de la mixité sociale. Malgré le CMS actuel et le transfert du droit de préemption, que l'Etat a eu pendant trois ans, l'Etat n'a trouvé aucune préemption à faire.

Les réalisations restent modestes du fait des rares disponibilités foncières qui ne permettent que des opérations de petite taille. La rareté du foncier a par ailleurs été confirmée par une étude réalisée par l'EPFIF — c'est l'établissement foncier de la région Ile-de-France — mais, également, en commission départementale, par les bailleurs Immobilière 3F et Logis Transport Proxilogis qui étaient présents. Ces bailleurs ont également souligné le coût élevé du foncier nécessitant du fait des investissements financiers considérables, tant pour les bailleurs que pour la commune, l'important différentiel entre l'achat du prix du foncier et le plafond des bailleurs devant être compensé par des subventions de la commune.

Malgré ces difficultés, il convient de noter la dynamique volontariste de la commune de Saint-Mandé puisque les perspectives de programmation pour la prochaine période triennale, environ 180 logements sociaux à court terme, et les potentialités de conventionnements envisagés, environ 260 logements à court et moyen terme, permettent de couvrir une large partie de l'objectif quantitatif de la prochaine triennale.

C'est le document que je vous ai fait envoyer, qui faisait le bilan, à la suite de la demande de Madame Touati. J'espère que vous l'avez tous reçu.

Vous voyez que le préfet du Val-de-Marne, lui aussi, est pragmatique. Il constate qu'à un moment donné, cette loi SRU, qu'on peut comprendre à une époque qui voulait imposer la mixité sociale ou rappeler la mixité sociale – nous, on n'en avait pas besoin, mais la rappeler à certains –, il faut aussi prendre compte des réalités locales. C'est prendre une bouteille de 50 centilitres et avoir un pichet de 25 centilitres : vous pouvez verser les 50, à un moment donné, ça va déborder.

On est dans ce cas. J'ai d'ailleurs fait la démonstration devant la commission. Si, Monsieur Leray, je suis désolé, mais j'ai fait la démonstration devant la commission pour montrer que, physiquement, à un moment donné, matériellement, on ne pouvait pas faire les choses. Je vous rappelle que les 400 logements qu'on veut nous imposer par an représentent une fois et demie l'espace foncier de la Cité Pasteur. J'ai pris ça parce que ça vous donne une réalité économique.

Merci de vos explications de vote.

Nous allons signer, avec le Préfet, dans les mois qui viennent, le troisième contrat de mixité sociale. Le troisième. Toutes les villes n'ont pas fait ça. On se bat avec les moyens du bord. Nous sommes républicains, on essaye de respecter la loi, mais on ne peut pas non plus exproprier tout Saint-Mandé. Je ne pense pas, d'ailleurs, que les Saint-Mandéens le souhaitent.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui donne un avis défavorable au PMHH, comme l'a d'ailleurs fait l'EPT auquel nous appartenons, l'établissement Paris Est Marne Bois ? Qui est pour donner un avis défavorable ? Avec les pouvoirs, s'il vous plaît.

M. TURBAN : 30.

M. LE MAIRE : 30. Qui s'abstient ?

M. TURBAN : 0.

M. LE MAIRE : Qui est contre le fait de donner un avis défavorable ?

M. TURBAN : 4.

M. LE MAIRE : 4. Merci, mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a émis à la majorité un avis défavorable sur le projet du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

Contre : 4 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,
Mme Lucile ROBINET

Abstention : 0

Pour : 30 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Eveline BESNARD, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Arielle ATTIAS.

2. Présentation du vœu de défense des finances du bloc communal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 mars 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois,

CONSIDERANT qu'à partir de 2016 les anciennes intercommunalités du périmètre de la Métropole du Grand Paris ont été transformées en Etablissements publics territoriaux et ont vu leur pouvoir de taux réduit à la seule cotisation foncière des entreprises,

CONSIDERANT que la loi NOTRe organise une période transitoire de 5 ans de 2016 à 2020 à l'issue de laquelle les établissements publics territoriaux perdent la cotisation foncière des entreprises au profit de la Métropole du Grand Paris,

CONSIDERANT que la loi NOTRe organise une neutralité financière temporaire de cette réforme en transférant à la Métropole du Grand Paris, dès 2019 le bénéfice de la dotation d'intercommunalité perçue par les Etablissements publics territoriaux,

CONSIDERANT que la perte de la dotation d'intercommunalité de l'établissement public territorial Paris Est Marne Bois s'élève à 1 849 661 euros, et ne sera pas compensée,

CONSIDERANT que l'étendue des compétences opérationnelles exercées par les établissements publics territoriaux, nécessite de leur octroyer une capacité financière en adéquation avec leurs missions,

CONSIDERANT que les intérêts métropolitains ont été définis a minima et que l'essentiel des compétences aménagement, développement économique et protection de l'environnement s'exerce au niveau des Etablissements Publics Territoriaux,

CONSIDERANT que les ressources doivent aller de pair avec les charges induites par les compétences exercées,

Il est demandé au Conseil municipal de s'associer à la démarche du président du territoire, de demander le maintien de la dotation d'intercommunalité au profit des établissements publics territoriaux dès 2019 et au-delà, de demander le maintien du produit et du pouvoir de taux de la cotisation foncière des entreprises au profit des établissements publics territoriaux au-delà de 2020, ainsi que soit conduite une révision législative sur le financement des compétences exercées par le bloc local.

M. LE MAIRE : Ce vœu fait donc suite à cette problématique qui, *a priori*, semble se lever grâce à la mobilisation des uns et des autres. Avez-vous, peut-être, une question à poser ?

Monsieur Leray m'avait posé une question, en commission, sur le montant du budget. Le budget de fonctionnement est de 142 279 000 euros, la section d'investissement de 8 millions d'euros, pour un budget primitif 2018 de 150 794 000 euros. J'arrondis. Mais il faut savoir que nous versons, en ordures ménagères, 51 millions, à enlever des 142, et que le prélèvement en faveur de la métropole du Grand Paris est de 76 millions.

C'est la CFE qui est versée au territoire, le territoire la reverse à la MGP et la MGP la renvoie, en partie, avec la CVAE, avec la compensation d'attribution, aux communes. C'est un raisonnement d'une simplicité déconcertante. Chacun l'aura compris. On se réjouit que des personnes aient pensé à tout cela.

On voit bien qu'il y a des territoires qui seraient plus heurtés que le nôtre puisqu'il y avait des intercommunalités, de fait, beaucoup plus importantes, mais nous sommes solidaires. Les douze territoires sont solidaires les uns des autres. Et, naturellement, nous demandons à chaque commune de marquer cette volonté de ne pas perdre encore des capacités de financement. Vous vous souvenez déjà que la dotation budgétaire de l'Etat a beaucoup baissé.

Marc Medina aurait pu rappeler, dans votre intervention, Monsieur Leray, tout à l'heure, qu'effectivement, les droits de mutation sont intéressants, mais il faut le mettre au regard des 10 millions d'euros que nous avons perdus en 4 ans ou 5 ans et, naturellement, il y a un effet de compensation. Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté les impôts grâce à cet équilibre et cette bonne gestion que nous essayons de tenir.

C'est donc un vœu très simple de solidarité entre les 12 territoires. S'il y a des questions... Je pense que j'ai dit l'essentiel. Je vais le mettre aux voix, si vous le voulez bien. Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Là encore, c'est une explication de vote. Nous allons voter pour le vœu qui nous est proposé par le Président de Paris Est Marne&Bois. Notre groupe rappelle plus particulièrement son attachement à la commune comme cellule de base de l'action publique locale et l'action implique nécessairement des ressources financières.

Je remarque cependant que le courrier que vous nous transmettez, du 11 octobre, de Monsieur Martin, entend nous alerter sur les évolutions financières imminentes qui sont prévues par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances qui sera adopté par l'Assemblée Nationale. D'un naturel curieux, j'ai donc contacté le député de circonscription, Monsieur Gouffier-Cha, pour avoir son sentiment.

De l'échange que j'ai eu avec lui, il se voulait plutôt rassurant, en fait, en indiquant que l'Assemblée cherchait un moyen de proroger le dispositif actuel de la loi NOTRe jusqu'en 2020, afin de se donner le temps de la réforme. Il m'a même précisé : je pense, probablement, après les municipales, parce qu'avant, ce serait un peu compliqué, probablement.

En tant qu'élu d'opposition, par rapport à la relation avec l'EPT, je m'interroge un petit peu, non seulement sur ces réalisations, mais sur l'information qui nous parvient en tant qu'élus municipaux de proximité. J'ose le dire. Je trouve actuellement que l'EPT n'a pas encore beaucoup de consistance. Finalement, ça se matérialise au travers de quelques axes, nos poubelles, le PLU. Malgré tout, il manque un peu de consistance.

Mais nous n'allons pas finasser, nous allons voter pour ce vœu, parce que nous défendons notre commune et ses finances.

M. LE MAIRE : Monsieur Alonso, je vous remercie de votre intervention et de votre explication de vote.

Je voudrais vous signaler que dans mon intervention, j'ai dit que c'était en train de s'arranger, parce que le Président de la République a compris, *a priori*, que cette dotation, qui ne fait que 58 millions d'euros... C'est ça Marc ?

M. MEDINA : 100 millions, me semble-t-il.

M. LE MAIRE : Cela perturbait profondément le dispositif, puisqu'effectivement, la loi NOTRe prévoit le basculement d'une grande partie des compétences du territoire sur la MGP en 2020 et que lui-même avait prévu une réforme institutionnelle sur la métropole du Grand Paris, sur le Conseil régional d'Ile-de-France, sur les départements, etc. Après consultation, finalement, le temps est passé et il y a un moment donné où, vous le savez, on n'applique pas une réforme un an avant les élections.

Le temps, éventuellement, de voter un projet qui aurait été présenté, discuté, dialogué, concerté, le temps législatif était largement dépassé, donc on ne pouvait pas s'engager. Cette réforme a

été repoussée, avec, effectivement, vous l'avez dit, Monsieur Alonso, le souci, ne pouvant pas respecter le temps municipal, de faire le constat de la réalité municipale en région Ile-de-France, après les élections municipales de 2020.

Merci de votre présentation de vœu.

Je vais mettre aux voix ce vœu. Qui est pour l'adopter et soutenir l'EPT ?

M. TURBAN : 34.

M. LE MAIRE : 34. Pour l'enregistrement : contre ?

M. TURBAN : 0.

M. LE MAIRE : Abstentions ?

M. TURBAN : 0.

M. LE MAIRE : Très bien.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la présentation du vœu de défense des finances du bloc communal.

3. Questions diverses :

M. LE MAIRE : Je voudrais, avant de partir, vous présenter Monsieur Thomas Boillot qui est le nouveau Directeur de l'aménagement urbain durable, qui vient aux côtés de Cédric Noël, que vous avez peut-être rencontré, qui est le nouveau Directeur des espaces verts, environnement.

Nous les avons recrutés en juillet et, compte tenu des délais administratifs, ils ont commencé le 1^{er} octobre dernier. Donc Thomas, bienvenue parmi nous. Merci d'être attentif à suivre tous nos grands dossiers d'aménagement, et en particulier la réalisation de logements sociaux, sur lesquels nous essayons de faire le mieux possible.

Mes chers collègues, y a-t-il une question diverse ? Il n'y en a pas.

Merci beaucoup d'avoir pris ce temps. Bonne soirée à vous tous.

La séance est levée à 20h45.